

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CREUSE CONFLUENCE**

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 FEVRIER 2018 A PARSAC-RIMONDEIX</b>
---

<b>Date de la Convocation</b>	<b>15/02/18</b>
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>49</b>
<b>Absents</b>	<b>9</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>
<b>Excusés</b>	<b>6</b>
<b>Non Excusés</b>	<b>3</b>

L'An Deux Mille dix-huit, le vingt-huit février, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Confluence, s'est réuni à la salle polyvalente de Parsac, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

**Présents :**

- MM. : ALANORE J.B, ASPERTI P., AUJOURD'HUI M., BEUZE D., BRIAULT T., CHIRADE G., COLLINET F., CONSTANTIN J., DANCHAUD Y. ; DECARD J., DELCUZE M., DURAND D., FOULON F., GIBARD P., GRIMAUD H., HENRY G., JANNOT S., JOUANNETON M., JULLIARD C., LESAGE M., MALLERET D., MERAUD S., MORLON P., ORSAL P., PAPINEAU B., PICHON R., PRUCHON J., RIVA F., ROBY J-P., SAINTEMARTINE J.C., SIMONNET N., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B. et TURPINAT V., VICTOR C.
  
- MMES : AUFRERE M., BRIAT O., BUNLON M-C., CHARDIN M-H., DUMOND M., DURON M., FERRION M., GLOMEAUD N., GRAVERON C., HENRY E., PIERRON M-T., ROBY C., VIALLE M-T.

**Excusés :**

- MM : BANVILLE J., COUTURIER L.,
- MME : ANNEQUIN A., BRIDOUX A. (pouvoir à CHARDIN M-H), LEMOINE M-T. (pouvoir à PRUCHON J), MARTIN J.,

**Absents (es) (non excusés (es)) :**

- MM CHASSAGNE G.,
- MME : CREUZON C., ROMAINE R.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur RIVA François

**Mot d'accueil de la Commune de Parsac-Rimondeix**

**Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du mercredi 31 janvier 2018.**

- Approuvé à l'unanimité

**Informations**

Lors du prochain Conseil Communautaire, se déroulera le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ainsi que le vote des Comptes Administratifs 2017.

Avant la fin de l'année, la Communauté de Communes Creuse Confluence devra délibérer sur ses statuts et ainsi définir l'intérêt communautaire.

Dans ses propos liminaires, Monsieur le Président évoque un article de presse paru dernièrement dans le quotidien la Montagne de la Corrèze faisant état des difficultés financières de Haute Corrèze Communauté. Cette Communauté de Communes, un an après sa création, se retrouve avec un endettement qui a explosé et une capacité d'autofinancement négative. Les élus communautaires avaient décidés de reprendre l'ensemble des compétences exercés par les six anciennes intercommunalités sans évaluer le coût des compétences transférées. Ce choix politique a conduit une année plus tard à une situation financière alarmante qui prive le territoire de tout investissement.

Sans vouloir être alarmant, le Président souhaite attirer l'attention des élus communautaires sur les difficultés financières que peuvent provoquer une prise de compétence pas assez réfléchie, sans évaluation financière et sans attribution de compensation ».

**Election du 11ème Vice-Président en charge de la GEMAPI**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes Creuse Confluence a la compétence GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il précise qu'il y aura une montée en puissance de la GEMAPI au fur et à mesure du temps. Compte-tenu de la complexité de la mise en place de cette compétence, il propose, après concertation avec des élus, d'affecter cette onzième vice-présidence à la GEMAPI et d'élire la personne en charge de cette fonction par vote à mains levées.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'élire ce jour le 11<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la GEMAPI.

Monsieur BEUZE Daniel propose sa candidature à cette onzième vice-Présidence en expliquant qu'il partagera ce domaine avec des élus compétents.

Il est procédé au vote.

Monsieur BEUZE obtient 49 voix pour et 1 contre et est immédiatement installé. Il est proclamé onzième vice-président en charge de la GEMAPI.

### **Réunion avec Madame La Sous-Préfète d'Aubusson**

Lors de ce rendez-vous, a eu lieu la rencontre avec Monsieur Ramon, nommé par l'état pour revitaliser le département de la Creuse. Cet homme dispose d'un très bon parcours et a déjà travaillé sur une redynamisation de territoire.

Des questions essentielles ont été posées à Madame la Sous-Préfète :

- Pour la compétence Accueil de Loisirs : Peut-on territorialiser cette compétence ?
- Zonage de l'assainissement collectif : Peut-on déroger sur le zonage, dans les cas où ce dernier est obsolète ?

### **Intégration des Communes de Genouillac et Tercillat – Compte rendu de la réunion de VP en présence de Monsieur Christiany**

La Communauté de Communes Creuse Confluence s'est donnée le 1<sup>er</sup> semestre 2018 pour travailler sur cette intégration toutefois à ce jour, nous n'avons pas d'informations officielles.

La Communauté de Communes des Portes de la Creuse en Marche souhaite nous vendre pour 600 000 € le siège de leur Communauté de Communes qui se situe sur la Commune de Genouillac et dont ils sont propriétaires. Il n'y a aucune obligation de racheter ce bien.

La Communauté de Communes, Monsieur le Maire de Genouillac et Madame le Maire de Tercillat ont interpellé Monsieur le Préfet pour la mise en place d'un calendrier et une méthode de travail et à ce jour, nous n'avons pas d'éléments.

Madame la Sous-Préfète a été sollicitée par notre EPCI afin de faire avancer le dossier, sachant que de nombreuses données doivent être intégrées.

Nous avons reçu un courrier de Monsieur le Préfet, nous rappelant les textes de lois. Il explique qu'il est aux services des élus dans l'intérêt général.

Monsieur le Président informe qu'il a demandé à Monsieur le Préfet une réunion entre Madame La Présidente et les Vice-Présidents de la Communauté de Communes des Portes de la Creuse en Marche, la Communauté de Communes Creuse Confluence et les élus des Communes de Genouillac et Tercillat.

## **1. Compte-rendu des commissions thématiques**

### **A) Commission Ressources Humaines : Président Mr Simonnet**



Le RIFSEEP remplace la plupart des indemnités antérieures. La Commission Ressources Humaines a effectué un travail minutieux afin de répartir le personnel sous forme de groupe en fonction de leurs responsabilités, des sujétions et contraintes de leurs postes. Le travail a été mené en fonction d'une enveloppe budgétaire préétablie. L'ensemble du personnel bénéficiera d'un régime indemnitaire.

Les indemnités actuelles seront maintenues pour les agents en disposant. Le RIFSEEP sera versé comme suit :

- Les agents qui ont vu leurs fonctions évoluer dans le cadre de la fusion des anciennes Communautés de Communes = Pas de lissage
- Les agents qui n'ont pas vu leurs fonctions évoluer = Lissage sur trois ans

Le RIFSEEP représente un accroissement de l'ordre de 5,5 % de la masse salariale en cible.

Une réunion de préparation du Comité Technique s'est déroulée et s'est plutôt bien passée. Certains points sont ressortis de cette réunion et seront retravaillés en Commission RH.

Le RIFSEEP sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire afin que l'Assemblée délibère sur ce régime indemnitaire.

#### Règlement intérieur de la Communauté de Communes

Un règlement intérieur est en cours d'élaboration afin que les agents soient entièrement informés des règles de fonctionnement de notre structure.

#### Recrutement

- Coordonnateur pour le future Syndicat Mixte Fermé

Lancement du recrutement du coordinateur pour le Syndicat Mixte Fermé conjointement avec la Communauté de Communes Chénérailles, Auzances/Bellegarde et Haut Pays Marchois.

- Directeur Financier

Les quatre candidats au poste de directeur financier seront rencontrés en entretien, lesquels seront conduits par Monsieur Simonnet, Monsieur Malleret, Christelle Jouanny et Philippe Guillaume.

- B) Commission Développement Economique et aménagement numérique : Président Mr Turpinat

#### Rencontre avec Initiative Creuse

Suite à la demande de la Région Nouvelle-Aquitaine sur les dispositifs d'aides aux entreprises, une rencontre avec Monsieur Girard, Président d'Initiative Creuse s'est déroulée le 05 février 2018.

Initiative Creuse accompagne les entreprises avec des prêts d'honneurs.

Le projet de la Communauté de Communes Creuse Confluence a été accueilli très favorablement par Monsieur Girard. Celui-ci permettra de lancer et aider les entreprises (artisanat, commerce...) de moins de dix salariés.

L'EPCI évalue à 70 000 € de prêts d'honneurs à verser.

Monsieur Turpinat fait savoir qu'il sera nécessaire que les membres de l'Assemblée délibère sur ce point ultérieurement.

#### ALLEZ ET CIE

De l'amiante a été retrouvé dans la toiture et dans la colle des fenêtres. Cette découverte fait évoluer le projet et ses coûts. Il serait éventuellement envisageable de vendre le bien.

Un rendez-vous avec Monsieur SOUCHAL doit être organisé avec deux propositions :

- Vente ;
- Travaux par la Communauté de Communes sous forme de crédit-bail.

#### MCT Déménagement

Monsieur Turpinat fait savoir que l'architecte n'a pas correctement intégré les demandes du porteur de projet.

Le nouveau projet s'élève à présent à 379 000,00 € HT et 423 728,09 € HT en comprenant l'achat du terrain, les taxes et les intervenants extérieurs.

Cette extension peut bénéficier d'une subvention DETR à hauteur de 45 % soit 190 677,64 €.

L'entreprise souhaite vendre à la Communauté de Communes le terrain limitrophe au bâtiment, afin d'y construire l'extension pour un euro symbolique.

Il propose aux membres de l'Assemblée de délibérer sur la demande de DETR pour l'extension du bâtiment MCT Déménagement ainsi que sur l'achat du terrain.

#### **Délib n° 2018/25 - Extension d'un bâtiment pour l'entreprise MCT Déménagement – Demande de subvention au titre de la DETR 2018.**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la demande de DETR pour un montant de 190 677,64 € soit 45 % du projet d'extension du bâtiment.

#### **Délib n° 2018/26 - Extension d'un bâtiment pour l'entreprise MCT Déménagement. Acquisition d'un terrain – Commune de Jarnages.**

Les membres de l'Assemblée acceptent à l'unanimité que la Communauté de Communes achète le terrain situé à côté du bâtiment appartenant à l'entreprise MCT Déménagement et ce pour un euro symbolique.

#### C) Commission Ecoles : Présidente Mme Creuzon

En l'absence de Madame Creuzon, Monsieur le Président demande à Monsieur Gérard Thomazon de bien vouloir présenter les propositions de la commission.

Lors de la commission écoles qui s'est tenue le 14 février 2018 en présence de Monsieur Christiany, une première estimation du coût financier a été élaborée à partir des retours des questionnaires pour les ex territoire du Pays de Boussac et d'Evaux/Chambon. Pour certains,

les montants indiqués comprenaient également la cantine et la garderie. Dans ce questionnaire, étaient reprises les années 2014-2015 et 2016. Le chiffrage estimé est de 1 419 € soit approximativement 1 000 000 € pour environ 700 enfants. Toutefois, si la compétence est prise à compter du 1er septembre 2019, il faudra prendre les éléments financiers des années 2017 et 2018.

Afin d'avoir une estimation précise et affinée, Monsieur Christiany effectuera une nouvelle rencontre sur le terrain avec les Conseils Municipaux et les secrétaires de mairie.

Cet affinage débouchera sur les décisions à prendre par rapport à cette prise de compétence et la contrepartie qui sera demandée aux Communes.

Les approches :

- Analytique : La commune est impactée en fonction du service rendu. Le coût est calculé en prenant la moyenne des trois derniers CA.
- Mutualiste : Globalisation de la charge transférée → coût moyen par élève : clé de répartition à définir.

La charge transférée sera :

- o Soit prise en charge par les AC
- o Soit prise en charge par une partie des AC et par une partie de la fiscalité.

Certains élus estiment que les calculs ne sont pas logiques et que la Communauté de Communes ne peut pas comparer l'incomparable puisqu'il y a des disparités entre les Communes.

Sachant qu'il s'agissait là d'une première approche, la Communauté de Communes devra effectuer un réel affinage sur les coûts financiers.

A noter que la prise intégrale de la compétence écoles de la Communauté de Communes sur le territoire peut être un plus pour montrer la détermination du territoire sur le maintien des écoles entre autres.

#### D) Commission Assainissement : Président Mr Lesage

##### Assainissement collectif

Il rappelle que la Communauté de Communes exerce la compétence assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle prend donc en charge la gestion des sites de traitements et des réseaux des Communes membres. Les Communes devront donc signer des conventions avec l'EPCI afin que celui-ci puisse rembourser les frais de personnel liés à cette charge.

Monsieur Lesage propose au Conseil Communautaire de délibérer sur le projet de convention cadre.

#### **Délib n° 2018/30 - Convention cadre pour l'entretien des réseaux et des ouvrages d'assainissement**

Le projet de convention cadre proposé a pour objet de rembourser les frais de personnels pour les Communes qui mettent leurs agents à disposition de la collectivité.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le projet de convention cadre.

## Gestion des eaux pluviales

### **Délib n° 2018/31 - Précisions portant sur le contour du périmètre de la compétence assainissement pour ce qui concerne la gestion des eaux pluviales**

Il est proposé de définir le volet eaux pluviales, intégré dans la compétence assainissement mais aussi le patrimoine et les modalités de financement des futurs travaux à conduire sur ces ouvrages.

Il précise que le financement des futurs travaux d'investissement sur ces réseaux pourra faire l'objet d'un fond de concours conformément à un règlement soit 70 % du montant des travaux engagés par la Communauté de Communes et 30 % pour la Commune sur laquelle se déroulent les travaux.

La définition du volet eaux pluviales, les modalités de financement des travaux d'investissement et le patrimoine concerné sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire.

## Travaux sur la Commune de Clugnat

Monsieur Lesage fait savoir que la Commune de Clugnat s'est engagée en 2017, dans un projet de travaux d'aménagement du bourg incluant la réfection de réseaux d'eaux pluviales et présente le plan de financement.

Monsieur Yves Thomazon informe l'Assemblée que les travaux ont été retardés mais vont commencer dans les jours à venir et que l'entreprise retenue pour ce lot est la SARL PEYROT.

Monsieur le Maire de Clugnat précise qu'il n'est pas d'accord avec le plan de financement présenté, et plus précisément sur les subventions. Celui-ci a été informé peu de temps avant le Conseil Communautaire et aurait préféré être renseigné dans d'autres conditions.

Monsieur le Président confirme que les montants de subventions ont été transmis par les services de la Préfecture et qu'il est obligatoire de tous les intégrer au plan de financement. Il s'excuse pour l'information tardive, en précisant que les données ont été reçues à la dernière minute.

Monsieur le Président propose de repousser la décision au prochain Conseil Communautaire.

## Station sur la Commune de Ladapeyre

Les travaux de la STEP de Ladapeyre ont commencé en février 2018. Les bassins des filtres plantés de roseaux sont creusés et les ouvrages d'alimentation des bassins sont posés. L'implantation des filtres proche du ruisseau a nécessité un enrochement en bord du ruisseau, qui a été validé par les services de la DDT.

E) Commission Tourisme : Président Mr Papineau

Le Comité de Direction s'est réuni à Evaux-Les-Bains le 15 Février dernier. Lors de cette réunion, le Comité a travaillé sur différents axes pour l'année 2018.

- Site internet partagé avec la Communauté de Communes Chénérailles, Auzances/Bellegarde et Haut Pays Marchois
- Accueil hors les murs (rencontre des touristes sur les lieux du territoire)
- Tout comme le Comcom Tours, une visite du patrimoine (ex : église de Domeyrot...)
- Dossier Leader auprès du Pays pour le financement « éditions guide Pays 2018 ». C'est une édition faite en collaboration avec le territoire Chénérailles, Auzances/Bellegarde et Haut Pays Marchois.
- Une journée à thème peut être mise en place (découverte des lieux)
- Réflexion sur un projet attractif avec l'Abbaye de Prébenoit

F) Commission Communication : Président Mr Papineau

 Réunion entre la Commission Communication et Environnement

La Communauté de Communes a élaboré la rédaction d'une première édition du document qui sera transmis au public, la mise en page étant réalisée par 1 Colore. Les habitants recevront le document par voie postale. Concernant l'ex territoire Evaux/Chambon, des réunions publiques seront organisées afin d'expliquer les méthodes de tri.

 Autres

Le site internet de la Communauté de Communes est en cours de réflexion. Pour continuer sur les outils informatifs, une page Facebook pourrait également voir le jour. La Commission travaille sur l'élaboration de marquage sur les véhicules, sur les bâtiments et sur les panneaux dans les communes.

G) Commission Environnement: Président Mr Henry

La pose des bacs sur les Communes de l'ex territoire Evaux/Chambon va démarrer. La Communauté de Communes commencera par la Commune de Nouhant et terminera par la Commune d'Evaux-Les-Bains.

H) Commission Sport et Culture : Président Mr Henry

 Tiers lieux

Le projet tiers lieux doit être réétudié afin de convenir au nouveau territoire. Concernant le bâtiment de la poste à Boussac, celui-ci doit être redimensionné.



Les structures sur les communes de Gouzon et Jarnages ne pourront pas se réaliser. Monsieur Henry explique qu'il serait envisageable que le projet soit porté par les communes et financé par l'EPCI sous forme de fonds de concours.

Il est important de faire une analyse financière sur le tiers lieu.

Certains délégués communautaires sont attachés à ce projet de l'ex EPCI Pays de Boussac, toutefois, le projet doit être revu par rapport à ce nouveau territoire.

#### Cinéma Evaux

Le cinéma d'Evau-Les-Bains représente 17 000 entrées.

Le projet d'un nouveau cinéma sur la commune doit être retravaillé. En effet, le cabinet crescendo a fait une étude sur la construction d'un cinéma comme demandé par la collectivité en lien avec le projet de la Commune. Il peut être envisageable de réhabiliter le cinéma actuel (cette alternative doit être chiffrée).

#### Subventions

L'association « Batterie Fanfare des Sapeurs-Pompiers de Boussac » organise une rencontre nationale de musiques militaires. Pour l'organisation de ces deux jours (26 et 27 mai 2018), l'Association demande une subvention à la Communauté de Communes Creuse Confluence d'un montant de 10 000 €.

Une pré-sélection du concours international de tonte de mouton (AMTM) va se dérouler sur le territoire (13 et 14 juillet 2018) demande une subvention à la Communauté de Communes d'un montant de 1 000 €.

Monsieur le Maire de Gouzon attire l'attention sur un évènement cycliste se déroulant sur sa Commune en 2018 mais à ce jour, il n'a pas d'éléments financiers.

Il faudra également que la Commission étudie le cas des subventions pour les comités de jumelages.

Le 11 avril, une enveloppe budgétaire sera votée pour les demandes de subventions à vocation intercommunales.

#### Autres

Une réflexion est en cours pour la création de city stade sur les communes qui disposent actuellement d'un stade.

### I) Commission Gestion du patrimoine : Président Mr Thomazon

La Commission s'est déroulée ce jour sur le sujet des routes et du point à temps en particulier.

La Communauté de Communes a pris la compétence voirie « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ». Cette compétence existait déjà sur l'ex EPCI Pays de Boussac et cela comprenait également le point à temps.

Cette compétence doit être affinée car il faut prendre en compte le point à temps et le diagnostic routier.

Le point à temps sur les territoires :

- Ex EPCI Pays de Boussac : utilisation en régie d'un camion spécialisé
- Ex EPCI Evaux/Chambon : SIVOM, dans un cadre intercommunal (adhésion à ce syndicat)
- Ex EPCI Carrefour Quatre Provinces : Communes

Il existe des différences entre les ex territoires et la Communauté de Communes a toute l'année 2018 pour définir ce qu'est la compétence voirie et gommer les disparités.

Actuellement, l'ensemble de nos routes représente 1 070 km dont 114 km qui a l'appellation « voirie intercommunale ».

Monsieur Thomazon fait savoir que dans le cadre de la réflexion sur la voirie, il est nécessaire de définir le point à temps et ses modalités d'application.

Il précise qu'une étude sur l'ensemble du territoire serait envisageable afin de constater l'état des routes. Pour cette étude, il est possible d'obtenir 80 % d'aide de l'Etat.

#### Lotissement Gouzon

### **Délib n° 2018/28 - Lotissement intercommunal de la Croix Barraud à Gouzon. Vente du lot n°13 à Monsieur HAJJI et Mademoiselle MARTINS**

Un couple souhaite acquérir le lot n° 13 d'une superficie de 793 m<sup>2</sup> situé sur le lotissement de la Croix Barraud à Gouzon et ce au prix de 23,44 € TTC le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la vente de ce terrain d'une superficie de 793 m<sup>2</sup> et ce au prix de 23,44 € TTC le m<sup>2</sup>.

## **2. Pays Combraille en Marche**

L'Association Pays Combraille en Marche est maintenue jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2018 (date de la création du Syndicat Mixte Fermé) et doit notamment assurer son fonctionnement. Pour cela, la Communauté de Communes Creuse Confluence doit verser une cotisation proratisée du 1er janvier 2018 au 30 avril 2018 soit 39 029,66 €.

### **Délib n° 2018/27 - Cotisation 2018 pour l'Association Pays Combraille en Marche**

La cotisation proratisée du 1er janvier 2018 au 30 avril 2018 pour l'Association Pays Combraille en Marche est approuvée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée.

## **3. VILAJ**

Monsieur Henry rappelle qu'une convention d'objectifs est signée depuis plusieurs années entre l'EPCI et l'Association VILAJ.

La mise en œuvre des compétences « Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) » et animation périscolaire (hors garderie et temps méridien) sur l'ex EPCI Pays de Boussac est confiée à cette association.

Il propose, pour l'année 2018, la signature d'une convention d'une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018. Celle-ci reprend les montants de subvention ainsi que de participation.

#### **Délib n° 2018/32 - Convention annuelle d'objectifs avec l'Association « VILAJ »**

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la signature de la convention entre l'Association VILAJ et la Communauté de Communes.

#### **4. Attributions de compensation**

Monsieur Victor rappelle que la CLECT s'est réuni en septembre 2017 pour évaluer le transfert des charges pour la compétence tourisme entre les Communes de Chambon sur Voueize, Evaux les Bains et la Communauté de Communes.

En 2017, les attributions de compensation pour ces deux communes étaient de :

- Chambon-sur-Voueize : **105 623,61 €**
- Evaux-les-Bains : **105 083,04 €**

Après révision de ces montants et intégration du transfert de charges de la compétence tourisme à la Communauté de Communes, il propose les montants des attributions de compensation pour l'année 2018 soit Chambon-sur-Voueize : **95 797,45 €** et Evaux-les-Bains : **62 006,61 €**. Il précise que les autres montants des attributions de compensation restent inchangés.

#### **Délib n° 2018/29 - Fixation des montants des Attributions de Compensation pour l'année 2018**

Suite à l'approbation du rapport de CLECT relatif au transfert de charges de la compétence tourisme, il est soumis au vote la fixation des montants des attributions de compensation pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les montants des Attributions de Compensation présentés pour l'année 2018.

#### **5. Autres informations**



Conseil Départemental de la Creuse

Le Conseil Départemental souhaite mettre en place un accompagnement financier et technique auprès des EPCI dans le cadre des politiques territoriales. Une intervention de Madame Marie-Thérèse VIALLE chargée de notre territoire et Monsieur BOUTIER Mickael aura lieu lors d'une réunion de bureau.

## Finances

La prochaine Commission Finances aura lieu le 07 mars 2018 afin de travailler sur les comptes administratifs 2017 ainsi que sur le budget primitif 2018.

## ARS

L'ARS a organisé une réunion. Celle-ci a permis d'avoir un panorama de l'existant pour pouvoir installer des médecins sur le territoire creusois ainsi que les différents projets de l'Etat qui sont :

- Une aide supplémentaire de 6 500 € pourrait être versée aux médecins prenant des stagiaires.
- Les médecins qui n'ont pas fait leur thèse, qui sont donc remplaçants, pourraient seconder les médecins qui ont un cabinet
- Engagement de 5 ans pour les médecins qui veulent s'installer dans les territoires ruraux avec une somme de 50 000 € versée en deux fois.
- 1 000 € pour les médecins en fonction de ce qu'ils proposent (déplacement en EHPAD, maison médicale)

**La séance est levée à 21h55.**